

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON / M. PATRICK BORÉ

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
18 Octobre 2019**

OBJET : Soutien à la mobilité internationale des jeunes en tant qu'outil d'inclusion, de citoyenneté active et d'employabilité : appel à projets commun avec la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi PACA.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer, au titre de 2019, dans le cadre du dispositif « Coopération européenne », un montant total de subventions de 65 283 € aux associations "Eurocircle", "Eurasia Net", "Parcours le Monde - Sud Est", "Une Terre Culturelle", pour la réalisation d'actions et selon la répartition détaillée dans le tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec les associations concernées les conventions selon le modèle type prévu à cet effet,
- d'approuver la convention de partenariat jointe en annexe au rapport avec l'association "Parcours le Monde - Sud Est" et autoriser la Présidente du Conseil départemental à la signer.

En cas de non réalisation totale ou partielle de ces actions, le Département pourra notifier une demande de reversement de la subvention correspondante.

La dépense sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée